

Directives FSIS d'aide au don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs éligibles à des organisations à but non lucratif

Mai 2024

Les présentes directives livrent des informations aux établissements de vente produits à base de viande, de volaille et d'œufs qui souhaitent faire don de leurs produits à des organismes à but non lucratif.

Sommaire

Préface.....	2
Objectif.....	Error! Bookmark not defined.
Raison de la publication des directives	Error! Bookmark not defined.
Modifications par rapport à la version précédente des directives... defined.	Error! Bookmark not defined.
Comment utiliser les directives à bon escient	Error! Bookmark not defined.
Questions sur les thèmes abordés dans les présentes directives..	Error! Bookmark not defined.
Directives FSIS d'aide au don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs éligibles à des organisations à but non lucratif.....	Error! Bookmark not defined.
Contexte.....	Error! Bookmark not defined.
Protection de la responsabilité limitée des donateurs	Error! Bookmark not defined.
Organigramme des dons.....	8
Guide pour les établissements donateurs	Error! Bookmark not defined.
Produits éligibles au don	Error! Bookmark not defined.
• Produits contrôlés et approuvés par le gouvernement fédéral	Error! Bookmark not defined.
• Produits mal étiquetés et économiquement falsifiés.....	Error! Bookmark not defined.
• Produits destinés à l'exportation.....	Error! Bookmark not defined.
• Échantillon de produits	Error! Bookmark not defined.
• Produits inspectés par l'État	Error! Bookmark not defined.
• Produits périmés	Error! Bookmark not defined.
• Normes d'identité incorrectes	Error! Bookmark not defined.
• Déclaration d'utilisation/distribution limitée	Error! Bookmark not defined.
Produits non éligibles au don	Error! Bookmark not defined.
• Produits falsifiés	Error! Bookmark not defined.
• Produits expérimentaux.....	Error! Bookmark not defined.
Expédition des produits donnés	Error! Bookmark not defined.
Don de produits fabriqués dans le cadre d'exemptions d'inspection.....	Error! Bookmark not defined.
Lignes directrices à l'intention des organisations recevant des produits en don	Error! Bookmark not defined.
Informations complémentaires	Error! Bookmark not defined.

Préface

Ceci est la version révisée des **Directives FSIS d'aide au don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs éligibles à des organisations à but non lucratif**. Elle a été mise à jour en réponse aux commentaires, pour inclure les recommandations reçues sur la version précédente, et pour fournir de nouvelles mises à jour basées sur la science actuelle. Les directives ont également été modifiées pour en améliorer la lisibilité.

Les informations contenues dans ces directives ont pour but d'aider les établissements de produits à base de viande, de volaille et d'œufs et les organisations à but non lucratif à répondre aux exigences réglementaires du Food Safety and Inspection Service (FSIS). Le contenu du présent document n'a pas force de loi et n'est pas destiné à lier le public de quelque manière que ce soit. Il a pour seul but de clarifier pour l'industrie les exigences existantes en vertu des règlements du FSIS. En vertu de la réglementation, les établissements de produits à base de viande, de volaille et d'œufs et les organisations à but non lucratif peuvent choisir de mettre en œuvre des procédures différentes de celles décrites dans les présentes lignes directrices, mais ils devront valider et étayer l'efficacité de ces procédures. Il est important de noter que les dons doivent également être effectués dans le respect des lois et réglementations locales et nationales applicables en matière de santé, de sécurité alimentaire et de manipulation des aliments.

Le FSIS réglemente la viande, la volaille et les ovoproduits. Les ovoproduits sont des ovoproduits liquides, congelés ou séchés. Les œufs cuits ne sont pas des produits réglementés par le FSIS, sauf si l'établissement fait cuire des ovoproduits au lieu de les pasteuriser. Les activités impliquant des produits alimentaires autres que la viande, la volaille et les ovoproduits relèvent de la compétence du Centre pour la sécurité alimentaire et la nutrition appliquée de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis ou des gouvernements nationaux ou locaux.

Les produits à base de viande soumis à la loi fédérale sur l'inspection des viandes (Federal Meat Inspection Act - FMIA) comprennent les produits dérivés des carcasses et des parties de bovins, d'ovins, de porcins, de caprins et de poissons de l'ordre des siluriformes. Les produits de volaille soumis à la loi sur l'inspection des produits de volaille (PPIA) sont préparés à partir de tout oiseau domestique (poulets, dindes, canards, oies, ratites ou pigeonneaux, également appelés jeunes pigeons âgés de 1 à environ 30 jours). Les ovoproduits soumis à la loi sur l'inspection des ovoproduits (EPIA) sont préparés à partir d'œufs en coquille de poulets, de dindes, de canards, d'oies ou de pintades domestiques.

Objectif

Les présentes directives contiennent des informations qui aideront les établissements de produits à base de viande, de volaille et d'œufs et les organisations à but non lucratif qui donnent et reçoivent des produits donnés à se conformer à la FMIA, à la PPIA et à l'EPIA, ainsi qu'aux réglementations de la FSIS dans le 9 CFR Chapitre III. Elles contiennent des informations sur :

- les produits éligibles au don ;
- les produits non éligibles au don ;
- l'expédition des produits donnés ;
- les dons de produits fabriqués dans le cadre d'exemptions d'inspection ; et
- Orientations pour les organisations à but non lucratif.

Raison de la publication des directives

Le FSIS a élaboré cette directive pour aider les établissements et les organisations à but non lucratif qui donnent et reçoivent des produits à base de viande, de volaille et d'œufs en répondant aux questions courantes sur les dons de denrées alimentaires. Le FSIS a reçu plusieurs questions de la part d'établissements de viande et de volaille et d'organisations à but non lucratif sur ce sujet et a abordé les principales préoccupations liées au don dans cette directive (par exemple, les produits pouvant faire l'objet d'un don et le don de produits fabriqués dans le cadre d'une exemption). Ces directives fournissent des informations qui contribueront à réduire les pertes et gaspillages alimentaires et à lutter contre l'insécurité alimentaire.

Modifications par rapport à la version précédente des directives

Les présentes directives, datant de mai 2024, sont définitives. Le FSIS mettra à jour les présentes directives, si nécessaire, si de nouvelles informations sont disponibles..

Le FSIS a apporté les modifications suivantes aux présentes directives pour répondre aux commentaires reçus sur la version précédente pendant la période de consultation.

La présente version intègre les modifications suivantes :

- le FSIS a mis à jour la section "Préface" pour préciser quels produits sont couverts par la directive ;
- le FSIS a ajouté des informations sur le don d'ovoproduits afin d'aider les établissements officiels et les organisations à but non lucratif à mieux comprendre les lois, les règlements et les politiques du FSIS en la matière.;
- le FSIS a ajouté une section à la directive qui traite de la protection limitée de la responsabilité des donateurs, notamment des informations relatives à la loi Bill Emerson Good Samaritan Food Donation Act et à la loi Food Donation Improvement Act.;
- la FSIS a mis à jour le texte pour refléter l'accord formel actualisé et réengagé entre le Department of Agriculture, l'Environmental Protection Agency (EPA), and la Food and Drug Administration des États-Unis;
- le FSIS a supprimé la section « Donation Recipients » afin d'éviter toute confusion ;
- le FSIS a déplacé les sections « Produits inspectés par l'État », « Produits périmés », « Normes incorrectes d'identité » et « Déclaration d'utilisation/distribution limitée » sous le titre « Produits éligibles au don » afin d'en améliorer la lisibilité ;

- Le FSIS a veillé à ce que toutes les citations dans le texte soient correctement liées ;
- Le FSIS a révisé la section « Lignes directrices à l'intention des organisations recevant des produits en don » de la directive afin d'atténuer la confusion et d'améliorer la lisibilité ;
- Le FSIS a mis à jour l'organigramme des dons afin d'en améliorer la lisibilité et d'y inclure des références aux produits inspectés par l'État ;
- Le FSIS a ajouté une référence à la FDA's Sanitary Transportation of Human and Animal Food Final Rule comme ressource supplémentaire pour aider les parties prenantes à assurer la sécurité des produits pendant le transport.;¹
- Le FSIS a modifié la section « Produits mal étiquetés ou économiquement falsifiés » de la directive afin de clarifier les exigences en matière d'étiquetage pour les produits contenant des ingrédients préoccupants pour la santé publique ; et
- - Le FSIS a révisé la section « Produits mal étiquetés ou économiquement falsifiés » de la ligne directrice afin de supprimer les termes qui auraient pu être interprétés à tort comme la création d'une nouvelle politique par la FSIS.

Comment utiliser les directives à bon escient

Les présentes directives sont organisées de manière à fournir aux utilisateurs des recommandations sur des sujets liés au don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs à des organisations à but non lucratif. Ce document d'orientation comprend des recommandations à l'intention des producteurs de produits à base de viande, de volaille et d'œufs et des organisations à but non lucratif sur la manière de faire des dons et de recevoir des produits donnés conformément à la directive sur les produits à base de viande et de volaille. [FMIA](#), [PPIA](#), [EPIA](#), et les règlements FSIS [9 CFR Chapitre III](#).

Questions sur les thèmes abordés dans les présentes directives

Si vous avez encore des questions après avoir lu ces lignes directrices, le FSIS vous recommande de consulter les articles de connaissance mis à disposition du public (« Q&A » publiques) dans la base de données [askFSIS](#). Si vous avez encore des questions après avoir consulté la base de données, veuillez contacter l'Office de développement des politiques et des programmes par le biais d'[askFSIS](#) et sélectionner **Politique générale d'inspection** comme type de demande ou par téléphone au 1-800-233-3935.

Le fait de documenter ces questions aide le FSIS à améliorer et à affiner les versions actuelles et futures des directives et des publications connexes.

¹ See: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2016-04-06/pdf/2016-07330.pdf>.

Directives FSIS d'aide au don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs éligibles à des organisations à but non lucratif

Contexte

Aux États-Unis, le gaspillage alimentaire est estimé à 30-40 % de l'approvisionnement alimentaire. La limite inférieure de cette fourchette est basée sur les estimations du service de recherche économique de l'USDA, qui estime à 31 % la perte de nourriture au niveau des détaillants et des consommateurs. Cela correspond à environ 133 milliards de livres et 161 milliards de dollars de nourriture gaspillée en 2010. La nourriture gaspillée est la catégorie la plus importante de matériaux placés dans les décharges municipales et représente des aliments qui auraient pu aider à nourrir des familles dans le besoin. En outre, l'eau, l'énergie et la main-d'œuvre utilisées pour produire des aliments gaspillés auraient pu être utilisées à d'autres fins. Pour réduire efficacement le gaspillage alimentaire, il faudra une coopération entre les autorités fédérales, étatiques, tribales et locales, les institutions confessionnelles, les organisations environnementales, les communautés et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

En octobre 2018, l'USDA, l'EPA et la FDA ont lancé l'initiative « Winning on Reducing Food Waste » (Gagner le combat contre le gaspillage alimentaire) dans le cadre d'une [entente formelle](#). Les trois agences ont renouvelé l'accord officiel en décembre 2020. Dans le cadre de cette initiative, les agences ont affirmé leur engagement commun à œuvrer en faveur de l'objectif national de réduction des pertes et des déchets alimentaires de 50 % d'ici à 2030. Les agences ont convenu de coordonner les actions relatives aux pertes et aux déchets alimentaires, telles que l'éducation et la sensibilisation, la recherche, les investissements communautaires, les programmes volontaires, les partenariats public-privé, le développement d'outils, l'assistance technique, la participation à des événements et les discussions politiques sur les impacts et l'importance de la réduction des pertes et des déchets alimentaires. Bien que des mesures importantes aient été prises et que des engagements aient été pris dans le cadre de partenariats public-privé à ce jour, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Voir la page web [USDA's Federal Interagency Collaboration to Reduce Food Loss and Waste](#) pour plus d'informations sur l'engagement de l'USDA en faveur de cette cause.

Les entreprises de produits à base de viande, de volaille et d'œufs peuvent jouer un rôle essentiel dans la réduction des pertes et des déchets alimentaires. La FSIS encourage les établissements à faire don de produits à base de viande, de volaille et d'œufs à des organisations à but non lucratif, lorsque cela est possible, afin de réduire les pertes et les déchets alimentaires..

Protection de la responsabilité limitée des donateurs

[Le Bill Emerson Good Samaritan Food Donation Act de 1996](#) et le [Food Donation Improvement Act \(2023\)](#), qui ont modifié la loi Bill Emerson sur le don de nourriture par le bon samaritain, encouragent le don de nourriture et de produits d'épicerie à des organisations à but non lucratif qui les distribuent à des personnes dans le besoin ou les donnent directement à des personnes dans le besoin. Les lois exemptent les "personnes et les glaneurs" qui font de bonne foi des dons de nourriture à des organisations à but non lucratif qui nourrissent les affamés ou qui font des dons directement à des personnes dans le besoin, de toute responsabilité en cas de blessures résultant de la consommation de la nourriture donnée. Les lois protègent également les personnes et les glaneurs qui vendent de la nourriture et des produits d'épicerie à des personnes dans le besoin à un prix réduit de bon samaritain..

Bill Emerson Good Samaritan Food Donation Act et the Food Donation Improvement Act prévoient les normes suivantes en matière de don d'aliments :

Personnes et glaneurs (y compris les donateurs directs qualifiés) : Les personnes et les glaneurs, y compris les donateurs directs qualifiés, ne peuvent être tenus civilement ou pénalement responsables de la nature, de l'âge, de l'emballage ou de l'état des denrées alimentaires apparemment saines qu'ils donnent de bonne foi à une organisation sans but lucratif en vue de leur distribution finale à des personnes dans le besoin.

Donateur direct qualifié : Un épicier de détail, un grossiste, un producteur agricole, un transformateur agricole, un distributeur agricole, un restaurant, un traiteur, une autorité alimentaire scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur.

Organisations à but non lucrative : Les organisations à but non lucratif ne peuvent voir leur responsabilité civile ou pénale engagée en raison de la nature, de l'âge, de l'emballage ou de l'état de denrées alimentaires apparemment saines qu'elles ont reçues en tant que don de bonne foi de la part d'une personne ou d'un glaneur, y compris d'un donateur direct qualifié, en vue d'une distribution finale à des personnes dans le besoin.

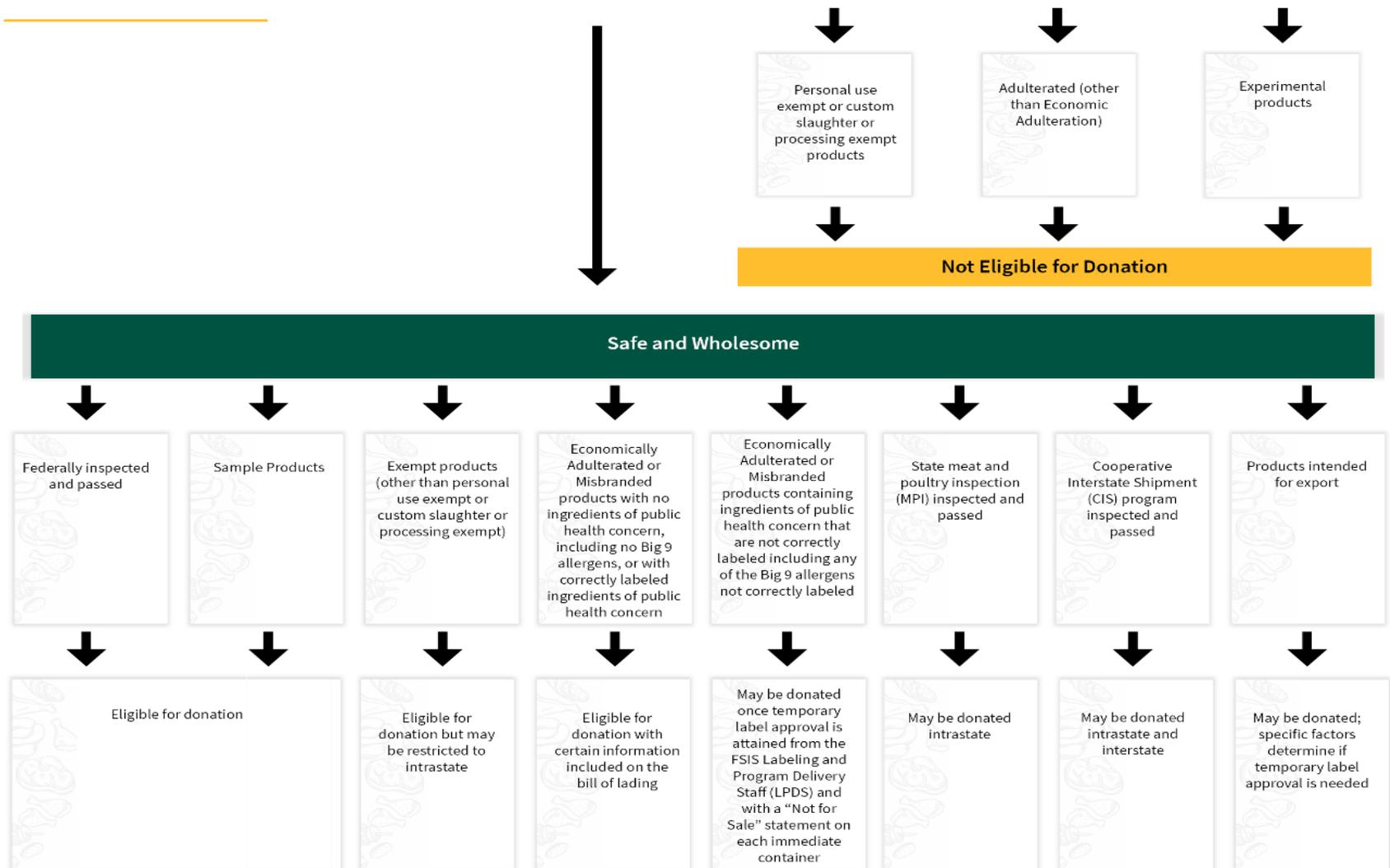
Prix réduit du bon samaritain : Un prix qui ne dépasse pas le coût de la manutention, de l'administration, de la récolte, de la transformation, de l'emballage, du transport et de la distribution de l'aliment apparemment sain ou du produit d'épicerie apparemment sain..

Dons directs aux personnes dans le besoin : Un donateur direct qualifié ne peut voir sa responsabilité civile ou pénale engagée en raison de la nature, de l'âge, de l'emballage ou de l'état d'une denrée alimentaire apparemment saine ou d'un produit d'épicerie apparemment en bon état que le donateur direct qualifié donne de bonne foi à un individu dans le besoin à un coût nul.

Les dons de denrées alimentaires apparemment saines par des donateurs directs qualifiés doivent être effectués dans le respect des lois nationales et locales applicables en matière de santé, de sécurité alimentaire et de manipulation des denrées alimentaires.

Donation Flowchart

Your establishment wants to donate meat, poultry, or egg products to a non-profit organization, and the products are:



Lignes directrices pour les établissements donateurs

Produits éligibles aux dons

- **Produits contrôlés et approuvés au niveau fédéral**

Les établissements de viande, de volaille et d'ovoproduits peuvent toujours faire don de viande, de volaille et d'ovoproduits inspectés au niveau fédéral qui sont sûrs, sains et non dénaturés à des organisations à but non lucratif, telles que les institutions caritatives, les banques alimentaires et les établissements soutenus par le gouvernement (par exemple, les établissements correctionnels, les établissements de protection de l'enfance, les foyers pour personnes âgées, les établissements pour malades physiques ou mentaux, ou d'autres établissements similaires). (voir [21 U.S.C. 673\(a\)\(5\)\(A\)](#) et [21 U.S.C. 467b\(a\)\(5\)\(A\)](#)).

- **- Produits mal étiquetés et économiquement falsifiés**

Pour les produits sûrs et sains, mal marqués et économiquement falsifiés, tels que décrits ci-dessous, sans ingrédients posant un problème de santé publique ou pour les produits dont les ingrédients posant un problème de santé publique sont correctement étiquetés, la FSIS autorise les établissements officiels à renoncer à l'approbation temporaire de l'étiquette et au marquage de chaque contenant immédiat avec la mention « Not for Sale » (pas à vendre) si le personnel du programme d'inspection de la FSIS peut vérifier que le connaissance accompagnant les produits contient :

1. La quantité des produits donnés;
2. Une description des produits donnés;
3. La raison pour laquelle les produits sont détournés pour être donnés (par exemple, un poids net incorrect) ; et
4. Une déclaration indiquant que les produits ne sont « pas destinés à la vente ».

Les produits sont **économiquement falsifié** lorsqu'un composant de valeur, en tout ou en partie, a été omis ou enlevé, lorsqu'une substance de moindre valeur lui a été substituée, lorsqu'une substance a été ajoutée ou mélangée, ou lorsque l'emballage donne une fausse représentation du poids ou de la masse, ce qui les fait paraître de plus grande valeur ([21 U.S.C. 601\(m\)\(8\)](#), [21 U.S.C. 453\(g\)\(8\)](#), ou [21 U.S.C 1033\(a\)\(8\)](#)). Dans la plupart des cas de falsification économique, une substance est ajoutée ou substituée intentionnellement dans le but d'augmenter la valeur apparente du produit. Par exemple, une carcasse de volaille à laquelle on a ajouté de l'eau en quantité supérieure au pourcentage maximal d'eau pouvant être retenu au titre du règlement. [9 CFR partie 441](#) serait économiquement falsifié parce que l'eau ajoutée augmente le poids net du produit et lui donne l'apparence d'une plus grande valeur..

Si les produits sont mal étiquetés parce qu'ils contiennent des ingrédients non étiquetés ou mal étiquetés présentant un risque pour la santé publique, l'établissement officiel devra prendre des mesures supplémentaires avant de faire un don. Le FSIS exige une approbation temporaire de l'étiquette par le Labeling and Program Delivery Staff (LPDS) du FSIS. ([9 CFR 412.1\(f\)\(1\)](#)), une mention « Non destinés à la vente » sur chaque contenant immédiat de ces produits, ainsi que l'identification des ingrédients. Les ingrédients qui posent un problème de santé publique sont les neuf allergènes alimentaires les plus courants (« le Big 9 »). Les allergènes du « Big 9 » sont les suivants : blé, crustacés (par exemple, crevettes, crabe, homard), œufs, poisson, arachides, lait, noix, soja et sésame. Les ingrédients préoccupants pour la santé publique comprennent également des ingrédients susceptibles de provoquer une intolérance alimentaire, tels que les conservateurs à base de soufre (sulfites), le lactose, le jaune 5 (tartrazine), le gluten et le glutamate monosodique (MSG). Les réactions indésirables à ces substances sont causées par l'ingrédient lui-même ou sa composition chimique.

Le personnel de la FSIS suivra les instructions figurant dans [FSIS Directive 7020.1, Vérification des dons de produits de viande et de volaille mal étiquetés et économiquement falsifiés à des organisations à but non lucratif](#), et [FSIS Directive 8410.1, Rétention et saisie](#), lors de la vérification des dons de viandes, de volailles et d'ovoproduits mal étiquetés ou altérés économiquement falsifiés à des organisations à but non lucratif.

- **Produits destinés à l'exportation**

Les producteurs de viande, de volaille et d'ovoproduits peuvent être autorisés à faire don de certains produits destinés à l'exportation à des organisations nationales à but non lucratif si ces produits sont sûrs et sains. Le FSIS nécessite une approbation temporaire de l'étiquette ([9 CFR 412.1\(f\)\(1\)](#)) pour les produits donnés destinés à l'origine à l'exportation, à moins que l'étiquette ne comporte aucune dérogation aux exigences nationales, si ce n'est la mention « Réservé à l'exportation ». Si l'une des langues figurant sur l'étiquette des produits n'est pas traduite en anglais, la traduction devra accompagner la demande d'agrément temporaire afin de fournir à la LPDS les informations adéquates..

- **Échantillon de produits**

Les producteurs de viande, de volaille et d'ovoproduits peuvent faire don d'échantillons de produits à des organisations à but non lucratif. Les **échantillons de produits** sont des produits qui sont mis à disposition pour des tests de consommation préalables à la mise sur le marché, qui sont disponibles pour le grand public et qui ne sont pas destinés à la vente. Étant donné que les produits échantillons sont destinés à la consommation publique, ils doivent être produits et étiquetés conformément aux règlements relatifs à l'inspection des produits à base de viande, de volaille et d'œufs. De plus amples informations sur les échantillons de produits sont disponibles dans la [FSIS Directive 7000.2, Politique relative aux produits expérimentaux et aux échantillons](#).

- **Produits inspectés par l'État**

Dans le cadre du programme [Cooperative Interstate Shipment](#) (CIS), certains établissements inspectés par l'État fonctionnent de la même manière que les établissements inspectés par le gouvernement fédéral. Ces établissements peuvent expédier leurs produits dans le cadre du commerce interétatique. Par conséquent, les produits fabriqués dans le cadre du programme CIS peuvent faire l'objet d'un don. Si un établissement inspecté par l'État n'a pas produit le produit dans le cadre du programme CIS, il ne peut faire don du produit qu'à l'intérieur des frontières de son propre État, conformément à la législation de l'État.

- **Produits périmés**

Les producteurs peuvent faire don de produits dont la date de péremption ou de vente est dépassée. Les fabricants fournissent des dates pour aider les consommateurs et les détaillants à décider quand les aliments sont de meilleure qualité. À l'exception des préparations pour nourrissons, la loi fédérale n'impose pas de dates pour les produits. Les dates de produits ne sont généralement pas un indicateur de la sécurité d'un produit, bien que le FSIS recommande que certaines charcuteries prêtes à consommer ne soient pas consommées au-delà de leur date de péremption. La qualité des produits périssables peut se détériorer après la date, mais la plupart des produits devraient encore être sains s'ils ne présentent pas de signes de détérioration. Les aliments avariés développent une odeur, un saveur ou une texture désagréable en raison de la présence naturelle de bactéries de détérioration, ce qui rend l'aliment impropre à la consommation. Si un aliment présente de telles caractéristiques d'altération, il ne doit pas être consommé ou donné. Le FSIS recommande aux banques alimentaires, aux autres organisations caritatives et aux consommateurs d'évaluer la qualité des produits avant leur distribution et leur consommation afin de déterminer s'il y a des changements notables au niveau de la salubrité. De plus amples informations sur la datation des produits sont disponibles sur [FSIS' Food Product Dating page](#).

- **Normes d'identité incorrectes**

Un établissement peut donner des produits qui ne répondent pas à la norme d'identité mentionnée sur l'étiquette (par exemple, un ragoût de bœuf formulé avec moins de 25 % de bœuf) sans devoir contacter la LPDS. La raison pour laquelle le produit ne répond pas à la norme d'identité doit être mentionnée dans le connaissance.

- **Déclaration d'utilisation/distribution limitée**

Un établissement officiel peut faire don à une organisation à but non lucratif de produits portant une mention d'utilisation ou de distribution limitée (par exemple, « pour transformation ultérieure », « pour usage institutionnel uniquement »). Une mention de distribution limitée (par exemple, « Non destinée à la vente » ou « Uniquement à des fins caritatives ») n'est pas requise sur les produits de viande, de volaille ou d'œufs non falsifiés et correctement étiquetés qui sont donnés à des organisations à but non lucratif. Cependant, le FSIS recommande d'ajouter une déclaration de distribution limitée à l'étiquetage des produits afin d'éviter la distribution ultérieure des produits par les organisations à but non lucratif. Une telle mention peut être approuvée de manière

générique et ajoutée aux produits selon les critères suivants le règlement [9 CFR partie 412](#). Cette déclaration peut s'appliquer aux conteneurs immédiats, aux conteneurs d'expédition ou au connaissément accompagnant les produits donnés à l'organisation à but non lucratif.

L'approbation temporaire de l'étiquette et la mention « Non destinée à la vente » sont requises sur chaque contenant immédiat pour le don de produits de viande et de volaille mal étiquetés qui contiennent des allergènes du Big 9 mal étiquetés ou des ingrédients qui posent un problème de santé publique. Ces produits peuvent avoir été conservés ou retenus par le FSIS et peuvent faire l'objet d'un don volontaire à des organisations à but non lucratif. [21 U.S.C. 673 \(a\)\(5\)\(A\)\(ii\)](#) et [21 U.S.C. 467b\(a\)\(5\)\(A\)\(iii\)](#).

Produits non éligibles au don

Vous trouverez ci-dessous deux types de produits non éligibles pour lesquels l'industrie demande fréquemment des informations sur les dons. D'autres produits ne pouvant faire l'objet d'un don sont abordés dans d'autres sections de la présente directive.

- **Produits falsifiés**

Un établissement officiel ne peut pas éliminer des produits falsifiés en les donnant à une organisation sans but lucratif, sauf s'il s'avère que les produits sont juste économiquement falsifiés ([21 U.S.C. 601\(m\)\(8\)](#), [21 U.S.C. 453\(g\)\(8\)](#)), ou [21 U.S.C 1033\(a\)\(8\)](#) selon les modalités précédemment décrites. Les produits malsains et falsifiés ne peuvent pas être donnés à des organisations à but non lucratif ([21 U.S.C. 601\(m\)\(3\)](#), [21 U.S.C. 453\(g\)\(3\)](#), o [21 U.S.C 1033\(a\)\(3\)](#)).

- **Produits expérimentaux**

Les établissements officiels ne peuvent pas faire don de produits expérimentaux à des organisations à but non lucratif. Les **produits expérimentaux** sont des produits nouveaux ou existants qui introduisent une nouvelle formulation ou un nouvel arôme. Ils sont limités à la recherche et au développement sous le contrôle de l'établissement officiel producteur. Les produits expérimentaux n'étant pas inspectés, ils ne peuvent pas être commercialisés. Pour plus d'informations sur les produits expérimentaux, voir [FSIS Directive 7000.2](#), *Politique relative aux produits expérimentaux et aux échantillons*.

Expédition des produits donnés

L'établissement qui fait le don, l'entreprise de transport et l'organisation à but non lucratif qui reçoit les produits ont tous la responsabilité de maintenir l'alimentation humaine dans un état non altéré. De plus amples informations sur la sécurité des produits pendant le transport sont disponibles dans le [FDA's Sanitary Transportation of Human and Animal Food Final Rule](#). Cette règle de la FDA couvre largement les aliments destinés à la consommation aux États-Unis, y compris les produits à base de viande, de volaille et

d'œufs réglementés par le FSIS, qui sont transportés par voie ferrée ou par véhicule motorisé aux États-Unis. Elle s'applique également aux denrées alimentaires transportées dans le cadre du commerce inter-États et intra-États.

Don de produits fabriqués dans le cadre d'exemptions d'inspection

- - Puis-je donner des produits carnés abattus et/ou transformés dans le cadre d'une exemption d'inspection fédérale ? (voir [9 CFR 303.1](#)) ?

Type d'exemption	Éligible au don ?
Usage personnel	Non
Abattage et transformation à façon	Non
Magasin de détail	Oui
Restaurant	Oui
Traiteur	Oui
Cuisine centrale du restaurant	Oui

De plus amples explications sur chaque type d'exemption relative à l'inspection des viandes et sur son éligibilité à la donation sont fournies dans le document intitulé [FSIS Guideline for Determining Whether a Livestock Slaughter or Processing Firm is Exempt from the Inspection Requirements of the Federal Meat Inspection Act](#).

- -Puis-je donner des produits de volaille abattus et/ou transformés dans le cadre d'une dérogation à l'inspection fédérale ? (voir [9 CFR 381.10](#)) ?

Type d'exemption	Éligible au don?
Personal Use	Non
Abattage/transformation à façon	Non

Producteur/cultivateur Limite de 1 000 oiseaux	Oui, à l'intérieur de l'État
Producteur/cultivateur Limite de 20 000 oiseaux	Oui, à l'intérieur de l'État
Producteur/cultivateur ou autre personne (PGOP)	Oui, à l'intérieur de l'État
Petites entreprises	Oui, à l'intérieur de l'État
Détaillant	Oui
Magasin de détail	Oui

De plus amples explications sur chaque type de dérogation à l'inspection des volailles et sur son éligibilité à la donation sont disponibles dans le document intitulé [Guidance for Determining Whether a Poultry Slaughter or Processing Operation is Exempt from Inspection Requirements of the Poultry Products Inspection Act](#).

Puis-je donner des ovoproduits traités dans le cadre d'une dérogation à l'inspection fédérale (voir [9 CFR 590.100](#)) ?

Type d'exemption	Éligible au don
Ménages Consommateurs	Non
Transformation dans des usines non officielles	Oui

Les directives ne traitent pas des exigences en matière d'exemption lorsque les lois de l'État peuvent être différentes des directives [FMIA](#), [PPIA](#), [EPIA](#), et des règlements FSIS/USDA. Les États peuvent avoir des exigences et des réglementations supplémentaires, au-delà des exigences du FSIS, pour le don de produits fabriqués dans le cadre des exemptions.

Lignes directrices à l'intention des organisations recevant des produits en don

Une organisation à but non lucratif, telle qu'une banque alimentaire, peut recevoir des produits inspectés et approuvés par le gouvernement fédéral en vrac, les briser, les reconditionner, les étiqueter et les distribuer à des clients dans le besoin en vertu de l'exemption de l'inspection fédérale pour le commerce de détail (voir [9 CFR 303.1\(d\)](#) et [9 CFR 381.10\(d\)](#)). Si l'organisation à but non lucratif reçoit des produits inspectés par l'État, ces produits ne peuvent être distribués qu'à l'intérieur de l'État. Les détaillants sont toujours soumis aux exigences de licence des autorités locales (comté, ville) et de l'État, ainsi que de la FDA, lorsqu'ils produisent des produits dans le cadre de l'exemption de l'inspection du FSIS pour les détaillants. Conformément aux règlements [9 CFR 303.1\(f\)](#), [9 CFR 381.10\(a\)\(1\)](#), et [9 CFR 381.10\(d\)\(4\)](#), les dispositions relatives à la falsification et à la dénaturation de [FMIA](#) et [PPIA](#) s'appliquent aux articles qui sont exemptés d'inspection. Une organisation à but non lucratif recevant des ovoproduits inspectés au niveau fédéral, pour les utiliser comme ingrédients dans des produits donnés, doit satisfaire aux exigences du 9 CFR 591.100(b)(2), qui comprennent toutes les exigences du règlement [9 CFR partie 590](#) et [9 CFR part 591](#).

L'organisme à but non lucratif doit s'assurer que les produits reconditionnés répondent à toutes les exigences du FSIS en matière d'étiquetage qui s'appliquent à la vente au détail : le nom du produit, le nom et l'adresse du fabricant, de l'emballeur ou du distributeur du produit (qui peut être la banque alimentaire), une liste d'ingrédients si le produit est composé de deux ingrédients ou plus, une mention de manipulation spéciale (par exemple, « Garder au réfrigérateur ») si le produit est périssable, des informations nutritionnelles (sauf si une exemption s'applique, par exemple que le produit ne sera pas vendu), et des instructions de manipulation sûre si le produit n'est pas prêt à être consommé (voir [9 CFR 317.2](#), [9 CFR 381 Subpart N](#), and [9 CFR 590.411](#)).

Pour obtenir une liste de contrôle des caractéristiques requises pour les étiquettes, veuillez consulter la page [FSIS' « Label Submission Checklist »](#). Pour plus d'informations sur les exigences en matière d'étiquetage, veuillez consulter la page [FSIS' Labeling Policies](#). Les produits exemptés de l'inspection du FSIS ne doivent pas porter la légende de l'inspection du FSIS..

Les organisations à but non lucratif qui reconditionnent des produits doivent s'assurer que les produits qu'elles reçoivent et distribuent sont correctement étiquetés. Cela est particulièrement important pour les produits crus qui peuvent sembler entièrement cuits (par exemple, les produits de volaille crus et panés), car certains consommateurs peuvent ne pas savoir comment manipuler et cuire correctement ces produits. Un étiquetage correct peut aider les consommateurs à déterminer si le produit doit être conservé au réfrigérateur ou au congélateur pour conserver sa salubrité et peut empêcher une cuisson inadéquate par les consommateurs, réduisant ainsi le risque de maladie d'origine alimentaire.

Informations complémentaires



SMALL PLANT HELP DESK
A resource for small and very small plants
Est. 12-17-2010

Knowledgeable, USDA-FSIS specialists from the Outreach and Partnership Division are available weekdays 8:00 AM to 4:00 PM EST to give you personal assistance on matters relating to the regulation of meat, poultry, and processed egg products. We can also be reached by email at inforesource@fsis.usda.gov.

Call Toll-Free 1-877-374-7435



<https://www.fsis.usda.gov/contact-us/askfsis>

1-800-233-3935

USDA FSIS

www.fsis.usda.gov

2024